

# PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil municipal

29 janvier 2026

18h30

---

**Séance extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Saint-Gabriel tenue le **29 janvier 2026 à 18h30**, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*, l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été adressé à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits. Seuls les sujets mentionnés à cet avis seront traités lors de la présente séance.

**Les membres du conseil municipal étant présents sont :**

Monsieur Gaétan Gravel, maire

Madame Dominique Bernèche, conseillère no. 2

Monsieur Serge Deschênes, conseiller no. 3

Madame Sylvie St-Georges, conseillère no. 4

Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller no. 5

Monsieur Stephen Subranni, conseiller no. 6

**Est également présent :**

Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

**Les membres du conseil municipal étant absents sont :**

Madame Julie Croisetière, conseillère no. 1

**Nombre de personnes représentant le public : 0**

## 1- Ouverture de la séance

### Résolution 032-01-2026

ATTENDU QUE les membres du conseil présents forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée, et monsieur Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée ;

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance ordinaire du conseil du 29 janvier 2026 soit ouverte à 18h30.

## **2- Adoption de l'ordre du jour**

### **Résolution 033-01-2026**

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance ;

Il est proposé par Sylvie St-Georges  
Appuyé par Serge Deschênes  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté.

## **3- Adoption du budget pour l'exercice financier 2026**

### **Résolution 034-01-2026**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit préparer et adopter le budget de la ville pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses ;

CONSIDÉRANT le document explicatif du budget faisant partie intégrante de ce procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE  
Il est proposé par Sylvie St-Georges  
Appuyé par Stephen Subranni  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER le budget pour l'exercice financier 2026 qui prévoit des revenus et des dépenses de 7 037 132 \$ ;

DE DÉCRÉTER qu'un document explicatif du budget sera publié dans un journal diffusé sur le territoire de la ville et sur le site web de la ville ainsi qu'affiché à l'hôtel de ville au lieu d'une distribution gratuite à chaque adresse civique sur le territoire de la ville conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

## **4- Adoption du programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028**

### **Résolution 035-01-2026**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter le programme triennal d'immobilisations pour les trois années financières subséquentes ;

CONSIDÉRANT le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 faisant partie intégrante de ce procès-verbal ;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Dominique Bernèche  
Appuyé par Serge Deschênes  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 ;

DE DÉCRÉTER qu'un document explicatif du budget sera publié dans un journal diffusé sur le territoire de la ville et sur le site web de la ville ainsi qu'affiché à l'hôtel de ville au lieu d'une distribution gratuite à chaque adresse civique sur le territoire de la ville conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

**5- Avis de motion du règlement CV. 616 – Taxation 2026**

**Résolution 036-01-2026**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Stephen Subranni que lors de la présente séance, le conseil prévoit l'adoption du premier projet de règlement CV. 616 relatif à la taxation 2026.

**6- Dépôt du premier projet de règlement CV. 616 – Taxation 2026**

**Résolution 037-01-2026**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné pour le règlement CV. 616 relatif à la taxation 2026 ;

Il est proposé par Stephen Subranni  
Appuyé par Sylvie St-Georges  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement CV. 616 relatif à la taxation 2026, tel que déposé.

**7- Période de questions**

**8- Levée de la séance**

**Résolution 038-01-2026**

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour de la présente séance ont été traités ;

Il est proposé par Serge Deschênes  
Appuyé par Dominique Bernèche  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE cette séance soit levée à 19h06.

---

Gaétan Gravel  
Maire

---

Michel St-Laurent  
Directeur général et greffier

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

---

Gaétan Gravel  
Maire